

# NEI

Fonds NEI

# États financiers annuels audités

30 septembre 2024



# Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers des Fonds NEI ci-joints ont été préparés par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. ( le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant à titre de commandité pour Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. Les principales conventions comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de contrôler dans quelle mesure le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Avec l'auditeur externe des Fonds NEI, le conseil d'administration examine les états financiers, le processus d'audit et la présentation de l'information financière. Il approuve aussi les états financiers pour publication.

L'auditeur externe des Fonds NEI est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ils ont audité les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Signé au nom du conseil d'administration de  
**Placements NordOuest & Éthiques inc.**,  
agissant à titre de commandité pour  
**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.**,  
le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,  
Président et chef de la direction



John H. Bai,  
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Le 10 décembre 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de :

Fonds du marché monétaire NEI	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI	Fonds d'infrastructure propre NEI
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Fonds des marchés émergents NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI rendement conservateur	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI rendement équilibré	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Fonds équilibré durable mondial NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Fonds croissance et revenu NEI	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Fonds de dividendes canadiens NEI	Portefeuille NEI Impact conservateur
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Portefeuille NEI Impact équilibré
Fonds d'actions canadiennes NEI	Portefeuille NEI Impact croissance
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	Portefeuille privé NEI revenu
Fonds de dividendes américains NEI	Portefeuille privé NEI revenu et croissance
Fonds d'actions américaines ER NEI	Portefeuille privé NEI équilibré
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Portefeuille privé NEI croissance
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	Mandat NEI revenu fixe
Fonds de dividendes mondial ER NEI	Mandat NEI actions canadiennes
Fonds de valeur mondial NEI	Mandat NEI actions mondiales
Fonds d'actions mondiales ER NEI	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion
Fonds de croissance mondiale NEI	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI
Fonds leaders en environnement NEI	

(collectivement, les « Fonds »)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les états des flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 10 décembre 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	590 966	110 472
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVNR)	1 181 683 260	1 134 723 091
Souscriptions à recevoir	118 428	257 592
Somme à recevoir pour la vente de titres	1 383 201	5 813 646
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	9 785 190	10 058 946
	<u>1 193 561 045</u>	<u>1 150 963 747</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Charges à payer	62 953	54 854
Moins-value non réalisée sur dérivés	31 599	-
Rachats à payer	2 215 682	1 198 498
Somme à payer pour l'achat de titres	1 350 000	5 868 980
	<u>3 660 234</u>	<u>7 122 332</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>1 189 900 811</u>	<u>1 143 841 415</u>
<b>Données par série (note b)</b>		
<b>Série A</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	56 468 186	55 443 607
- par part	<u>8,42</u>	<u>7,75</u>
<b>Série F</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 613 992	7 064 257
- par part	<u>8,53</u>	<u>7,80</u>
<b>Série I</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 054 697 039	1 021 338 857
- par part	<u>11,34</u>	<u>10,24</u>
<b>Série O</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 113 946	5 966 840
- par part	<u>9,66</u>	<u>8,72</u>
<b>Série P</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	38 536 051	30 620 955
- par part	<u>8,75</u>	<u>8,03</u>
<b>Série PF</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 471 597	23 406 899
- par part	<u>9,08</u>	<u>8,29</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de

**Placements NordOuest & Éthiques inc.,**

agissant à titre de commandité pour

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.,** le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,  
Président et chef de la direction



John H. Bai,  
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à des fins de distribution	39 029 773	39 822 266
Distributions provenant des fonds sous-jacents	4 160 091	1 544 517
Écart de conversion sur encaisse	3 570	-
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	(21 428 039)	(37 215 691)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	34 142	-
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	140 645 792	(8 312 769)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(31 599)	-
	<u>162 413 730</u>	<u>(4 161 677)</u>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	1 123 103	1 158 284
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	25 696	21 639
Frais d'administration	362 349	371 524
Taxes de vente	121 722	126 462
	<u>1 632 870</u>	<u>1 677 909</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>160 780 860</u>	<u>(5 839 586)</u>
<b>Données par série</b>		
<b>Série A</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>6 921 312</u>	<u>(1 050 774)</u>
- par part	<u>1,01</u>	<u>(0,14)</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>6 856 877</u>	<u>7 413 901</u>
<b>Série F</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>907 242</u>	<u>(41 229)</u>
- par part	<u>1,07</u>	<u>(0,04)</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>846 641</u>	<u>924 961</u>
<b>Série I</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>144 562 968</u>	<u>(3 835 665)</u>
- par part	<u>1,53</u>	<u>(0,04)</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>94 322 589</u>	<u>98 635 814</u>
<b>Série O</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>852 682</u>	<u>60 609</u>
- par part	<u>1,32</u>	<u>0,08</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>648 128</u>	<u>785 162</u>
<b>Série P</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>4 227 838</u>	<u>(622 278)</u>
- par part	<u>1,07</u>	<u>(0,17)</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 966 676</u>	<u>3 750 454</u>
<b>Série PF</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>3 308 818</u>	<u>(350 249)</u>
- par part	<u>1,13</u>	<u>(0,13)</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>2 919 243</u>	<u>2 629 835</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices clos les 30 septembre

	Série A		Série F		Série I	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	<b>55 443 607</b>	63 034 503	<b>7 064 257</b>	7 912 258	<b>1 021 338 857</b>	1 087 576 496
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>6 921 312</b>	(1 050 774)	<b>907 242</b>	(41 229)	<b>144 562 968</b>	(3 835 665)
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	13 649 157	7 768 852	3 172 327	2 554 795	26 920 653	134 696 605
Distributions réinvesties	2 250 609	2 468 945	229 990	263 981	38 430 155	36 036 565
Montant global des rachats de parts rachetables	(19 518 988)	(14 269 622)	(4 478 196)	(3 311 054)	(138 105 506)	(197 080 682)
	<b>(3 619 222)</b>	(4 031 825)	<b>(1 075 879)</b>	(492 278)	<b>(72 754 698)</b>	(26 347 512)
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(1 187 151)	(1 125 409)	(189 198)	(212 838)	(38 450 088)	(36 054 462)
Remboursement de capital	(1 090 360)	(1 382 888)	(92 430)	(101 656)	-	-
	<b>(2 277 511)</b>	(2 508 297)	<b>(281 628)</b>	(314 494)	<b>(38 450 088)</b>	(36 054 462)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	<b>56 468 186</b>	55 443 607	<b>6 613 992</b>	7 064 257	<b>1 054 697 039</b>	1 021 338 857

Exercices clos les 30 septembre

	Série O		Série P		Série PF	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice</b>	<b>5 966 840</b>	8 335 871	<b>30 620 955</b>	30 722 016	<b>23 406 899</b>	22 432 277
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>852 682</b>	60 609	<b>4 227 838</b>	(622 278)	<b>3 308 818</b>	(350 249)
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	963 208	1 065 593	12 740 197	8 013 362	6 822 839	7 567 847
Distributions réinvesties	223 157	247 195	1 344 385	1 284 861	908 736	826 069
Montant global des rachats de parts rachetables	(1 668 784)	(3 495 233)	(9 026 082)	(7 466 452)	(5 933 952)	(6 116 999)
	<b>(482 419)</b>	(2 182 445)	<b>5 058 500</b>	1 831 771	<b>1 797 623</b>	2 276 917
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(223 157)	(247 195)	(806 907)	(679 663)	(753 046)	(632 778)
Remboursement de capital	-	-	(564 335)	(630 891)	(288 697)	(319 268)
	<b>(223 157)</b>	(247 195)	<b>(1 371 242)</b>	(1 310 554)	<b>(1 041 743)</b>	(952 046)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice</b>	<b>6 113 946</b>	5 966 840	<b>38 536 051</b>	30 620 955	<b>27 471 597</b>	23 406 899

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	160 780 860	(5 839 586)
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(3 570)	-
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	21 393 897	37 215 691
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(140 614 193)	8 312 769
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(4 160 091)	(1 544 517)
Produit de la vente/échéance de placements	660 512 710	602 751 695
Achat de placements	(584 056 504)	(571 164 880)
Somme à recevoir pour la vente de titres	4 430 445	942 850
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	273 756	(177 614)
Charges à payer	8 099	(1 113)
Somme à payer pour l'achat de titres	(4 518 980)	(894 370)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>114 046 429</b>	<b>69 600 925</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de la vente de parts rachetables	64 407 545	161 458 053
Montant global des rachats de parts rachetables	(177 714 324)	(231 185 350)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(258 337)	(259 432)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(113 565 116)</b>	<b>(69 986 729)</b>
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(819)	(1 031)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	480 494	(386 835)
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	110 472	497 307
<b>Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice</b>	<b>590 966</b>	<b>110 472</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts reçus	39 290 313	39 297 889
Intérêts payés	2 889	718

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Obligations (87,7 %)</b>							
<b>Obligations canadiennes (86,6 %)</b>							
<b>Gouvernement du Canada (10,8 %)</b>							
Fiducie du Canada pour l'habitation							
série 120, 3,700 %, 2029-06-15	4 259 000 CAD	4 225 179	4 409 332				
série 92, 1,750 %, 2030-06-15	16 460 000 CAD	15 474 516	15 416 822				
série 97, 1,400 %, 2031-03-15	31 310 000 CAD	28 220 515	28 344 731				
série 107, 3,550 %, 2032-09-15	11 555 000 CAD	11 498 340	11 853 938				
Gouvernement du Canada							
3,500 %, 2029-09-01	7 207 000 CAD	7 250 098	7 460 850				
0,500 %, 2030-12-01	3 420 000 CAD	2 816 681	2 982 684				
1,500 %, 2031-06-01	38 430 000 CAD	36 099 553	35 381 584				
1,500 %, 2031-12-01	2 085 000 CAD	1 851 918	1 905 303				
5,000 %, 2037-06-01	875 000 CAD	1 382 905	1 055 627				
2,750 %, 2048-12-01	6 555 000 CAD	8 242 741	6 135 176				
2,000 %, 2051-12-01	16 385 000 CAD	13 265 874	12 973 224				
		130 328 320	127 919 271				
<b>Gouvernements et sociétés publiques des provinces (32,4 %)</b>							
Province de l'Alberta							
2,900 %, 2029-09-20	5 840 000 CAD	6 061 883	5 810 587				
3,900 %, 2033-12-01	2 720 000 CAD	3 127 989	2 792 437				
3,100 %, 2050-06-01	10 495 000 CAD	10 804 548	8 805 367				
Province de la Colombie-Britannique							
2,200 %, 2030-06-18	8 315 000 CAD	8 475 812	7 919 675				
6,350 %, 2031-06-18	12 966 000 CAD	17 547 322	15 368 420				
4,150 %, 2034-06-18	20 276 000 CAD	20 517 899	21 108 712				
4,700 %, 2037-06-18	2 480 000 CAD	3 020 116	2 682 860				
4,300 %, 2042-06-18	3 790 000 CAD	5 325 708	3 896 444				
2,800 %, 2048-06-18	7 190 000 CAD	7 790 041	5 746 898				
2,950 %, 2050-06-18	2 698 000 CAD	2 112 939	2 204 590				
Province d'Ontario							
2,700 %, 2029-06-02	13 335 000 CAD	12 456 757	13 167 369				
2,050 %, 2030-06-02	7 150 000 CAD	6 986 116	6 762 458				
2,150 %, 2031-06-02	840 000 CAD	745 521	785 501				
3,750 %, 2032-06-02	43 155 000 CAD	43 728 623	44 217 497				
5,850 %, 2033-03-08	42 027 000 CAD	57 381 724	49 114 885				
3,650 %, 2033-06-02	15 480 000 CAD	14 711 414	15 644 606				
4,150 %, 2034-06-02	78 890 000 CAD	78 697 996	82 230 536				
4,650 %, 2041-06-02	6 475 000 CAD	7 973 150	6 959 963				
2,800 %, 2048-06-02	18 080 000 CAD	18 516 539	14 535 616				
1,900 %, 2051-12-02	69 374 000 CAD	49 660 819	44 930 542				
Province de Québec							
3,650 %, 2032-05-20	2 465 000 CAD	2 464 803	2 514 754				
Province de la Saskatchewan							
6,400 %, 2031-09-05	5 723 000 CAD	7 912 393	6 816 669				
5,800 %, 2033-09-05	18 060 000 CAD	24 494 407	21 148 653				
		410 514 519	385 165 039				
<b>Sociétés (43,4 %)</b>							
407 International							
4,190 %, 2042-04-25	5 331 000 CAD	6 021 516	5 098 588				
AIMCo Realty Investors							
série 7, 4,970 %, 2034-05-23	1 000 000 CAD	1 045 940	1 051 724				
Allied Properties Real Estate Investment Trust							
série D, 3,394 %, 2029-08-15	4 820 000 CAD	4 226 465	4 407 360				
série F, 3,117 %, 2030-02-21	5 865 000 CAD	4 977 152	5 204 500				
ARC Resources							
3,465 %, 2031-03-10	1 025 000 CAD	1 026 061	983 582				
Banque de Montréal							
2,700 %, 2026-12-09	2 240 000 CAD	2 225 779	2 215 983				
4,309 %, 2027-06-01	2 695 000 CAD	2 695 000	2 747 977				
3,190 %, 2028-03-01	18 815 000 CAD	19 389 527	18 743 391				
4,537 %, 2028-12-18	1 280 000 CAD	1 280 000	1 325 464				
				Bell Canada			
				série M48, 3,800 %, 2028-08-21	18 910 000 CAD	19 174 830	18 976 948
				série M57, 5,850 %, 2032-11-10	560 000 CAD	558 701	619 754
				série M63, 5,150 %, 2034-08-24	5 600 000 CAD	5 693 146	5 908 041
				série M51, 3,500 %, 2050-09-30	13 400 000 CAD	12 579 872	10 351 253
				Brookfield Finance II			
				série 9, 5,439 %, 2034-04-25	3 540 000 CAD	3 540 000	3 771 976
				Brookfield Infrastructure Finance			
				série 8, 2,855 %, 2032-09-01	2 630 000 CAD	2 455 443	2 376 454
				série 9, 5,439 %, 2034-04-25	6 525 000 CAD	6 406 389	6 950 672
				Brookfield Renewable Partners			
				série 12, 3,380 %, 2030-01-15	1 980 000 CAD	2 008 737	1 935 169
				série 16, 5,292 %, 2033-10-28	870 000 CAD	869 948	929 725
				série 18, 4,959 %, 2034-10-20	3 750 000 CAD	3 749 138	3 887 899
				Banque Canadienne Impériale de Commerce			
				2,250 %, 2027-01-07	8 705 000 CAD	8 404 223	8 476 438
				5,330 %, taux variable à partir du 2028-01-20, 2033-01-20	3 125 000 CAD	3 091 084	3 256 962
				5,300 %, taux variable à partir du 2029-01-16, 2034-01-16	1 890 000 CAD	1 889 924	1 982 830
				4,900 %, taux variable à partir du 2029-06-12, 2034-06-12	1 885 000 CAD	1 882 191	1 949 345
				Capital Power			
				4,424 %, 2030-02-08	4 980 000 CAD	4 803 758	5 017 450
				3,147 %, 2032-10-01	5 050 000 CAD	4 212 256	4 528 873
				5,973 %, 2034-01-25	870 000 CAD	869 896	936 388
				Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix			
				série R, 6,003 %, 2032-06-24	5 010 000 CAD	5 179 675	5 522 963
				série S, 5,400 %, 2033-03-01	2 990 000 CAD	2 990 000	3 174 203
				Série T, 5,699 %, 2034-02-28	2 740 000 CAD	2 785 566	2 963 522
				Coastal GasLink Pipeline			
				série D, 5,187 %, 2034-09-30	5 640 000 CAD	5 640 000	6 028 040
				Cogeco Communications			
				2,991 %, 2031-09-22	1 180 000 CAD	1 180 000	1 084 011
				5,299 %, 2033-02-16	1 710 000 CAD	1 710 000	1 797 592
				Fonds de placement immobilier Crombie			
				série K, 5,244 %, 2029-09-28	1 935 000 CAD	1 935 000	2 031 277
				série L, 3,211 %, 2030-10-09	2 840 000 CAD	2 706 957	2 672 252
				Enbridge			
				3,100 %, 2033-09-21	6 320 000 CAD	5 505 392	5 768 804
				4,730 %, 2034-08-22	2 330 000 CAD	2 329 814	2 382 831
				8,747 %, taux variable à partir du 2034-01-15, 2084-01-15	1 980 000 CAD	1 980 000	2 310 241
				Enbridge Gas			
				2,900 %, 2030-04-01	3 680 000 CAD	3 274 354	3 544 284
				5,700 %, 2033-10-06	2 580 000 CAD	2 682 952	2 893 363
				Fairfax Financial Holdings			
				4,700 %, 2026-12-16	12 100 000 CAD	13 023 358	12 326 531
				4,230 %, 2029-06-14	1 660 000 CAD	1 624 668	1 682 574
				Fédération des caisses Desjardins du Québec			
				1,992 %, taux variable à partir du 2026-05-28, 2031-05-28	8 090 000 CAD	7 543 540	7 873 857
				Fonds de placement immobilier First Capital			
				5,572 %, 2031-03-01	1 370 000 CAD	1 370 000	1 456 473
				5,455 %, 2032-06-12	1 330 000 CAD	1 330 000	1 393 824
				Fortis			
				5,677 %, 2033-11-08	1 300 000 CAD	1 300 000	1 436 019
				Gibson Energy			
				3,600 %, 2029-09-17	1 930 000 CAD	1 731 442	1 911 239
				5,750 %, 2033-07-12	1 195 000 CAD	1 194 546	1 304 173
				Fiducie de placement immobilier Granite			
				série 5, 2,378 %, 2030-12-18	4 540 000 CAD	4 102 287	4 112 626

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Obligations canadiennes (suite)</b>							
Hydro One				Financière Sun Life			
2,230 %, 2031-09-17	1 180 000 CAD	1 179 162	1 081 347	2,580 %, taux variable à partir du 2027-05-10, 2032-05-10	210 000 CAD	211 147	204 675
4,390 %, 2034-03-01	3 510 000 CAD	3 507 999	3 639 923	2,800 %, taux variable à partir du 2028-11-21, 2033-11-21	53 510 000 CAD	49 481 818	51 549 862
4,250 %, 2035-01-04	6 650 000 CAD	6 647 540	6 784 132	4,780 %, taux variable à partir du 2029-08-10, 2034-08-10	3 435 000 CAD	3 434 176	3 570 856
Intact Corporation financière				5,500 %, taux variable à partir du 2030-07-04, 2035-07-04	5 730 000 CAD	5 724 098	6 161 885
1,928 %, 2030-12-16	935 000 CAD	924 354	851 461	2,060 %, taux variable à partir du 2030-10-01, 2035-10-01	4 770 000 CAD	4 240 908	4 299 725
4,653 %, taux variable à partir du 2024-11-16, 2034-05-16	1 880 000 CAD	1 880 000	1 956 600	Suncor Énergie			
Inter Pipeline				5,000 %, 2030-04-09	870 000 CAD	879 996	909 766
série 12, 3,983 %, 2031-11-25	12 790 000 CAD	11 970 703	12 168 906	TELUS			
série 14, 5,849 %, 2032-05-18	7 125 000 CAD	6 851 175	7 521 833	série CAA, 3,150 %, 2030-02-19	3 880 000 CAD	3 901 487	3 741 236
Keyera				série CAM, 5,600 %, 2030-09-09	2 800 000 CAD	2 796 780	3 027 730
3,959 %, 2030-05-29	2 725 000 CAD	2 519 992	2 710 691	série CAQ, 4,650 %, 2031-08-13	1 340 000 CAD	1 338 807	1 377 646
5,022 %, 2032-03-28	2 355 000 CAD	2 297 040	2 462 763	série CAF, 2,850 %, 2031-11-13	935 000 CAD	801 033	860 483
Financière Manuvie				série CAG, 5,250 %, 2032-11-15	2 290 000 CAD	2 162 734	2 435 450
5,054 %, taux variable à partir du 2029-02-23, 2034-02-23	2 670 000 CAD	2 670 000	2 788 990	série CAJ, 4,950 %, 2033-03-28	2 390 000 CAD	2 385 889	2 493 240
2,818 %, taux variable à partir du 2030-05-13, 2035-05-13	8 485 000 CAD	7 462 819	7 994 108	série CAK, 5,750 %, 2033-09-08	3 540 000 CAD	3 878 990	3 887 510
Banque Nationale du Canada				Groupe TMX			
5,426 %, taux variable à partir du 2027-08-16, 2032-08-16	4 850 000 CAD	4 849 758	5 058 869	série I, 4,970 %, 2034-02-16	4 000 000 CAD	4 000 000	4 241 932
North West Redwater Partnership				Toronto Hydro			
série F, 4,250 %, 2029-06-01	870 000 CAD	859 830	892 934	série 20, 4,610 %, 2033-06-14	1 740 000 CAD	1 739 165	1 839 280
série N, 2,800 %, 2031-06-01	3 100 000 CAD	2 629 172	2 902 730	Banque Toronto-Dominion			
4,850 %, 2034-06-01	4 670 000 CAD	4 666 778	4 892 814	4,210 %, 2027-06-01	5 135 000 CAD	5 135 000	5 226 370
Pembina Pipeline				4,477 %, 2028-01-18	5 355 000 CAD	5 355 000	5 515 228
série 17, 3,530 %, 2031-12-10	3 155 000 CAD	2 923 344	3 028 856	4,859 %, taux variable à partir du 2026-03-04, 2031-03-04	7 880 000 CAD	7 876 612	7 996 989
série 20, 5,020 %, 2032-01-12	3 900 000 CAD	4 061 493	4 071 596	3,060 %, taux variable à partir du 2027-01-26, 2032-01-26	8 135 000 CAD	8 115 149	8 009 572
série 23, 5,220 %, 2033-06-28	3 330 000 CAD	3 328 568	3 514 741	5,177 %, taux variable à partir du 2029-04-09, 2034-04-09	15 041 000 CAD	15 640 384	15 737 833
série 21, 5,210 %, 2034-01-12	1 860 000 CAD	1 858 717	1 953 403	Vidéotron			
Fonds de placement immobilier				5,000 %, 2034-07-15	5 630 000 CAD	5 611 702	5 784 695
RioCan				WSP Global			
série AF, 4,628 %, 2029-05-01	1 160 000 CAD	1 159 977	1 178 651	4,120 %, 2029-09-12	1 000 000 CAD	1 000 000	1 007 074
série AH, 5,962 %, 2029-10-01	3 055 000 CAD	3 013 952	3 279 675	5,548 %, 2030-11-22	1 490 000 CAD	1 490 000	1 602 254
placement privé, série AK, 5,455 %, 2031-03-01	1 500 000 CAD	1 559 850	1 575 464			505 432 665	517 152 629
série AL, 4,623 %, 2031-10-03	1 350 000 CAD	1 350 000	1 353 389	<b>Total des obligations canadiennes</b>		1 046 275 504	1 030 236 939
Rogers Communications				<b>Obligations américaines (0,9 %)</b>			
5,800 %, 2030-09-21	3 790 000 CAD	3 787 423	4 119 166	<b>Gouvernement (0,6 %)</b>			
4,250 %, 2032-04-15	14 520 000 CAD	14 218 126	14 452 466	Obligations du Trésor des États-Unis			
6,750 %, 2039-11-09	2 800 000 CAD	2 848 627	3 245 101	3,875 %, 2034-08-15	5 560 000 USD	7 604 970	7 577 749
Banque Royale du Canada				<b>Sociétés (0,3 %)</b>			
4,612 %, 2027-07-26	6 115 000 CAD	6 115 000	6 301 484	Mondelez International			
4,642 %, 2028-01-17	6 405 000 CAD	6 405 000	6 635 500	4,625 %, 2031-07-03	3 330 000 CAD	3 309 188	3 465 331
1,833 %, 2028-07-31	5 955 000 CAD	5 950 402	5 649 990	<b>Total des obligations américaines</b>		10 914 158	11 043 080
5,228 %, 2030-06-24	11 942 000 CAD	12 024 260	12 859 777	<b>Obligations étrangères (0,2 %)</b>			
1,670 %, taux variable à partir du 2028-01-28, 2033-01-28	1 524 000 CAD	1 306 466	1 432 420	<b>Royaume-Uni</b>			
5,010 %, taux variable à partir du 2028-02-01, 2033-02-01	6 200 000 CAD	6 242 709	6 422 066	<b>Sociétés</b>			
5,096 %, taux variable à partir du 2029-04-03, 2034-04-03	4 885 000 CAD	4 885 000	5 103 469	National Grid Electricity Transmission			
Sagen MI Canada				5,221 %, 2031-09-16	1 740 000 CAD	1 706 853	1 846 036
2,955 %, 2027-03-01	1 670 000 CAD	1 669 983	1 616 722	<b>Total des obligations</b>		1 058 896 515	1 043 126 055
Banque Scotia							
3,100 %, 2028-02-02	4 370 000 CAD	4 618 857	4 344 110				
3,836 %, taux variable à partir du 2029-09-26, 2030-09-26	2 520 000 CAD	2 520 000	2 529 445				
5,679 %, taux variable à partir du 2028-08-02, 2033-08-02	4 160 000 CAD	4 159 418	4 409 935				
4,950 %, taux variable à partir du 2029-08-01, 2034-08-01	3 340 000 CAD	3 333 721	3 463 723				
SmartCentres Real Estate							
Investment Trust							
série U, 3,526 %, 2029-12-20	4 370 000 CAD	4 158 347	4 204 478				
série W, 3,648 %, 2030-12-11	2 660 000 CAD	2 289 834	2 531 530				
South Bow Canadian							
Infrastructure Holdings							
4,933 %, 2035-02-01	3 330 000 CAD	3 329 867	3 380 635				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

	NOMBRE DE PARTS	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Fonds de placement (9,7 %)</b>			
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	10 973 167	109 830 564	115 653 884
NMF Rental Housing Fund I LP*	343	323 468	240 370
<b>Total des fonds de placement</b>		110 154 032	115 894 254

	VALEUR NOMINALE		
<b>Titres de marché monétaire canadiens (1,8 %)</b>			
Bons du Trésor du Canada			
3,737 %, 2024-10-10	14 147 000 CAD	14 132 529	14 132 529
3,964 %, 2024-10-24	7 436 000 CAD	7 416 671	7 416 671
3,960 %, 2024-11-21	127 000 CAD	126 288	126 288
<b>Total des titres de marché monétaire canadiens</b>		21 675 488	21 675 488

<b>Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens (0,1 %)</b>			
Institutional Mortgage Securities Canada			
série 2015-6, classe C, 3,100 %, 2025-03-12	1 000 000 CAD	993 525	987 463

**Total des placements (99,3 %)** 1 191 719 560 1 181 683 260

**Moins-value non réalisée sur dérivés  
(TABLEAU 1) (-0,0 %)** (31 599)

**Autres éléments d'actif net (0,7 %)** 8 249 150

**Actif net (100,0 %)** 1 189 900 811

\* Fonds de placement structuré comme une société en commandite.

### TABLEAU 1

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Dollar américain	1	octobre 2024	1,3460	5 631 000	7 579 191	(31 599)
<b>Moins-value non réalisée sur dérivés</b>						<b>(31 599)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

### a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations canadiennes NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série F	Série I
1 <sup>er</sup> avril 1967	25 juillet 2006	23 décembre 1998
Série O	Série P	Série PF
29 juin 2018	3 décembre 2018	3 décembre 2018

### b) Parts (note 4)

#### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de l'exercice		Nombre de parts à la fin de l'exercice		
	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées		
<b>Série A</b>					
30 septembre 2024	7 150 635	1 670 218	2 393 152	6 704 543	
30 septembre 2023	7 645 637	944 100	1 740 888	7 150 635	
<b>Série F</b>					
30 septembre 2024	905 155	387 629	545 672	775 152	
30 septembre 2023	959 571	314 302	400 868	905 155	
<b>Série I</b>					
30 septembre 2024	99 773 240	2 472 713	12 743 094	92 978 387	
30 septembre 2023	102 285 530	3 369 665	18 662 167	99 773 240	
<b>Série O</b>					
30 septembre 2024	684 043	104 400	179 382	632 752	
30 septembre 2023	918 809	115 489	377 298	684 043	
<b>Série P</b>					
30 septembre 2024	3 811 171	1 499 997	1 067 135	4 403 252	
30 septembre 2023	3 606 246	935 811	882 745	3 811 171	
<b>Série PF</b>					
30 septembre 2024	2 822 197	780 559	682 531	3 024 245	
30 septembre 2023	2 568 850	861 198	702 758	2 822 197	

### c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Mensuelle	Mensuelle	Trimestrielle
Série O	Série P	Série PF
Trimestrielle	Mensuelle	Mensuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

### d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
30 septembre 2024	1,15	0,65	1,00
30 septembre 2023	1,15	0,65	1,00
Série PF %			
30 septembre 2024	0,40		
30 septembre 2023	0,40		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série O %
30 septembre 2024	0,35	0,25	0,04
30 septembre 2023	0,35	0,25	0,04
Série P %		Série PF %	
30 septembre 2024	0,25	0,25	
30 septembre 2023	0,25	0,25	

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

### e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
	62 953	54 854

Le Fonds a reçu, pendant l'exercice, des revenus provenant des fonds sous-jacents. Le détail de ces revenus est présenté dans le tableau suivant :

	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Distributions provenant des fonds sous-jacents	4 160 091	1 544 517

### f) Intérêt dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées :

Entités structurées non consolidées	30 septembre 2024		30 septembre 2023	
	Juste valeur des fonds sous-jacents / FNB (en milliers de \$)	Juste valeur de l'investissement du Fonds dans les fonds sous-jacents / FNB (en milliers de \$)	Juste valeur des fonds sous-jacents / FNB (en milliers de \$)	Juste valeur de l'investissement du Fonds dans les fonds sous-jacents / FNB (en milliers de \$)
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	126 420	115 654	1 143 841	101 481
NMF Rental Housing Fund I LP	18 150	240	16 939	212

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

#### Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

##### Objectif de placement

Le Fonds vise à assurer un revenu courant élevé tout en protégeant le placement initial. Il investit surtout dans des obligations, des débetures et des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par une province ou par des sociétés canadiennes, et des titres du marché monétaire.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

#### Instruments financiers évalués à la juste valeur

##### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

##### Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 septembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	520 662	522 464	-	1 043 126
Fonds de placement apparentés	115 654	-	-	115 654
Fonds de placement non apparentés	-	-	240	240
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	987	-	987
Titres de marché monétaire	21 676	-	-	21 676
<b>Total</b>	<b>657 992</b>	<b>523 451</b>	<b>240</b>	<b>1 181 683</b>
<b>Passifs financiers à la JVRN</b>				
Instruments financiers dérivés	-	32	-	32
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>

30 septembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	493 349	533 283	-	1 026 632
Fonds de placement apparentés	101 481	-	-	101 481
Fonds de placement non apparentés	-	-	212	212
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	1 926	-	1 926
Titres de marché monétaire	4 472	-	-	4 472
<b>Total</b>	<b>599 302</b>	<b>535 209</b>	<b>212</b>	<b>1 134 723</b>

#### Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

#### Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Aux 30 septembre 2024 et 2023, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	Instruments financiers	Juste valeur \$	Techniques d'évaluation	Données d'entrées non observables	Intervalles de valeur des données
30 septembre 2024	NMF Rental Housing Fund I LP	240	Évaluation du gestionnaire (actif net moins prime d'illiquidité)	Prime d'illiquidité	0 % - 45 %
30 septembre 2023	NMF Rental Housing Fund I LP	212	Évaluation du gestionnaire (actif net moins prime d'illiquidité)	Prime d'illiquidité	0 % - 45 %

#### Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Les tableaux suivants montrent le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés au niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

30 septembre 2024	Total \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>212</b>
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	20
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	8
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>240</b>
<b>Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de l'exercice pour les titres détenus au 30 septembre 2024</b>	<b>8</b>

30 septembre 2023	Total \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>210</b>
Produit de la vente de placements	(3)
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	5
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>212</b>
<b>Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de l'exercice pour les titres détenus au 30 septembre 2023</b>	<b>5</b>

#### Risques découlant des instruments financiers

##### Risque de change

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds est donc peu exposé au risque de change.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurrées constantes.

						Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts
	Moins d'un 1 an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total rachetables \$	\$
30 septembre 2024	25 211	277 403	621 092	142 674	1 066 380	91 614
30 septembre 2023	5 563	239 398	653 955	134 225	1 033 141	78 407

L'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est basé sur les titres à revenu fixe du portefeuille ainsi que les placements de fonds sous-jacents et les titres indiciaires exposés au risque de taux d'intérêt, le cas échéant.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 septembre 2024		30 septembre 2023	
Segment de marché	%	Segment de marché	%
Obligations canadiennes		Obligations canadiennes	
Sociétés	43,4	Sociétés	46,4
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	32,4	Gouvernements et sociétés publiques des provinces	27,5
Gouvernement du Canada	10,8	Gouvernement du Canada	15,7
Obligations américaines	0,9	Obligations étrangères	0,1
Obligations étrangères	0,2	Fonds de placement	8,9
Fonds de placement	9,7	Titres de marché monétaire canadiens	0,4
		Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	0,2
Titres de marché monétaire canadiens	1,8	Autres éléments d'actif net	0,8
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	0,1		
Autres éléments d'actif net	0,7		
<b>Total</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>

### Risque de prix (en milliers de \$)

Indices de référence	Variation des cours %	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		30 septembre 2024 \$	30 septembre 2023 \$
Indice des obligations universelles FTSE Canada	1,00	12 012	11 396

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de crédit

Au 30 septembre 2024, la concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Au 30 septembre 2023, la concentration du risque de crédit du Fonds se situe principalement dans les titres à revenu fixe. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

# Fonds d'obligations canadiennes NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

### Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	30 septembre 2024	30 septembre 2023
	%	%
AAA	13	18
AA	26	34
A	36	22
BBB	25	26
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au 30 septembre 2024, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins « A-1+ » de *Standard & Poor's*.

### Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

### h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

Pertes en capital		Pertes autres qu'en capital	
Montant		Montant	Année d'échéance
\$		\$	
70 875 330		-	

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

## 1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 30 septembre 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	27 juin 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 30 septembre de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

#### Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 10 décembre 2024.

### INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

### Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

### Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

### Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

### **Encaisse**

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

### **Titres de marché monétaire**

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

### **Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse**

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers**

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

### **Fonds de placement**

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

### **Instruments financiers dérivés**

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

### **Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA**

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

### **Contrats à terme**

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

### **Options**

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Évaluation des titres non cotés et autres placements**

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

### **Opérations sur les placements**

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

### **Activités de prêts de titres et de mises en pension**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

#### **Prêt de titres**

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

#### **Mises en pension**

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

### Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

### Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

### Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 30 septembre 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

### Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- Mandat NEI actions mondiales
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

### Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

### Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

## 3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### 4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

#### Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

#### Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

#### Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

#### Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

#### Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

### 5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

#### Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

#### Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

### Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

### Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

### Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

### Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

#### a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

### c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

### d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

### e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

### f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

### g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

### **Gestion des risques découlant des instruments financiers**

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions courtes détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

### **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

#### Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 30 septembre 2024 était AA-.

#### Prêt de titres et mises en pension

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

#### **Risque lié à la vente à découvert**

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indiciaires (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 30 septembre 2024 et 2023 (suite)

### **Risque de l'effet de levier**

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

### Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

[www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com)

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :

[www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

